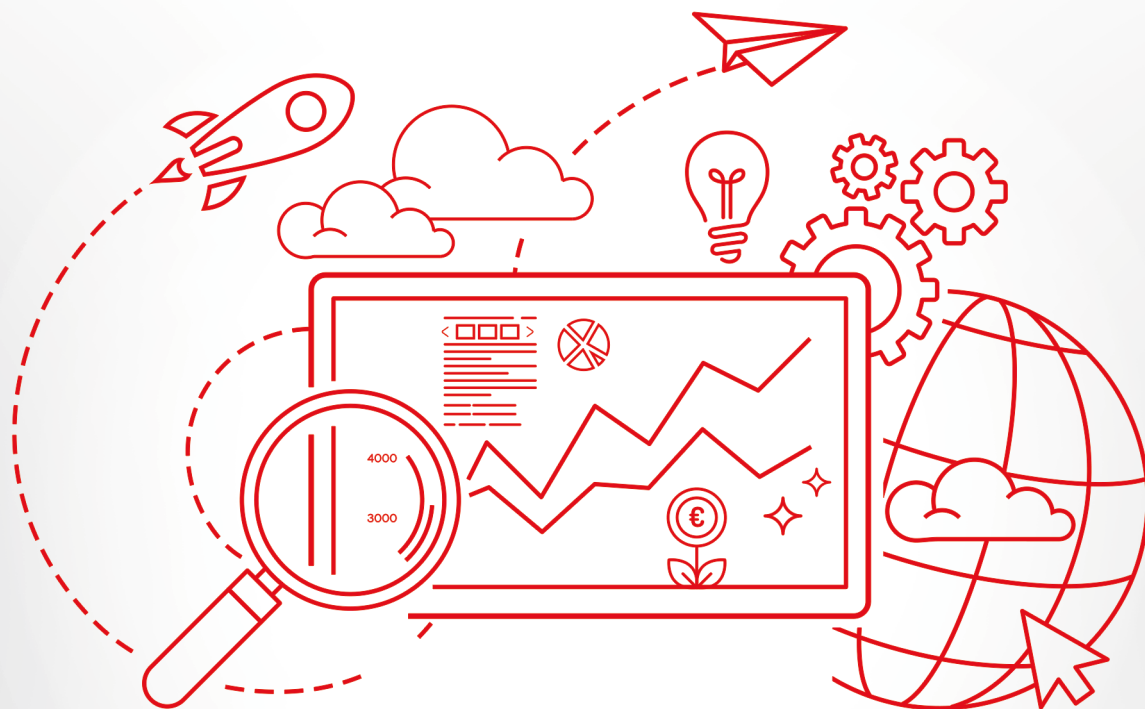


ZOOM

SUR LA FINANCE SOLIDAIRE

2019



finansol

SOMMAIRE

ÉDITO	3
LE LABEL FINANSOL	4
LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE	6
L'ÉPARGNE SOLIDAIRE	8
LES SOUSCRIPTIONS DE PLACEMENTS SOLIDAIRES	10
LES COLLECTEURS ET GÉRANTS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE	12
L'ÉPARGNE DE PARTAGE	13
LE FINANCEMENT SOLIDAIRE	14
DOSSIER : LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	19

ÉDITO

Le Zoom sur la finance solidaire analyse les évolutions annuelles de cette finance tant sous l'angle des ressources collectées que de leurs emplois. Cette 7^{ème} édition s'inscrit dans la continuité des précédentes en présentant tout d'abord une photographie du marché de l'épargne solidaire en 2018 puis en décryptant les tendances qui se sont dégagées sur l'épargne de partage et le financement solidaire. Le document se termine par un dossier dédié à la solidarité internationale, thématique développée par Finansol dans le cadre de son partenariat pluriannuel noué avec l'Agence Française de Développement (AFD).

L'année 2018 a confirmé la résilience dont fait preuve la finance solidaire année après année, dans un contexte défavorable de baisse des marchés financiers au dernier trimestre et de suppression de l'ISF. Les évolutions boursières et fiscales ont en effet un impact considérable sur les ressources dont disposent les financeurs solidaires.

En dépit de vents contraires, les ressources mises à la disposition de ces acteurs ont, une nouvelle fois, nettement progressé grâce à un mouvement de fond en faveur de la finance solidaire. La hausse continue des souscriptions de produits d'épargne solidaire atteste de l'attrait de ces placements auprès des épargnants mais aussi, de plus en plus, auprès des investisseurs institutionnels. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui ont permis, non sans efforts de la part des émetteurs, de compenser la baisse des investissements annuels des particuliers au capital d'entreprises solidaires, consécutive à la suppression de l'ISF. La promotion des placements solidaires auprès des investisseurs institutionnels ainsi que la création de nouveaux supports à leur attention constituent de forts leviers de développement futur pour la finance solidaire.

L'obligation pour les assureurs de présenter à compter de 2022 au moins une unité de compte solidaire dans tous les contrats d'assurance-vie multisupports va générer de nouvelles ressources pour les organismes solidaires titulaires de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). Il s'agit pour eux de débouchés complémentaires de l'épargne salariale qui reste le principal vecteur de collecte d'épargne solidaire à ce jour.

Le développement des produits bancaires solidaires (hors épargne de partage) devrait également contribuer à un changement d'échelle de la finance solidaire. Les sommes déposées sur les livrets et/ou dépôts à terme solidaires sont utilisées dans leur intégralité pour financer des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale (hors part réservée à la liquidité)¹. Les projets soutenus sont, de surcroît, de nature différente de ceux qui bénéficient des autres ressources solidaires. Cela permettrait ainsi d'élargir le spectre des activités solidaires financées et de couvrir d'autres besoins de financement. La promulgation des décrets d'application du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), attendue depuis 2017, ouvrirait la voie puisqu'une partie des encours serait orientée vers le financement de l'Economie Sociale et Solidaire. Le flux annuel de collecte sur le LDDS est de plusieurs milliards d'euros, ce produit d'épargne présentant des caractéristiques financières appréciées des épargnants français (fiscalité, liquidité, sécurité, etc.).

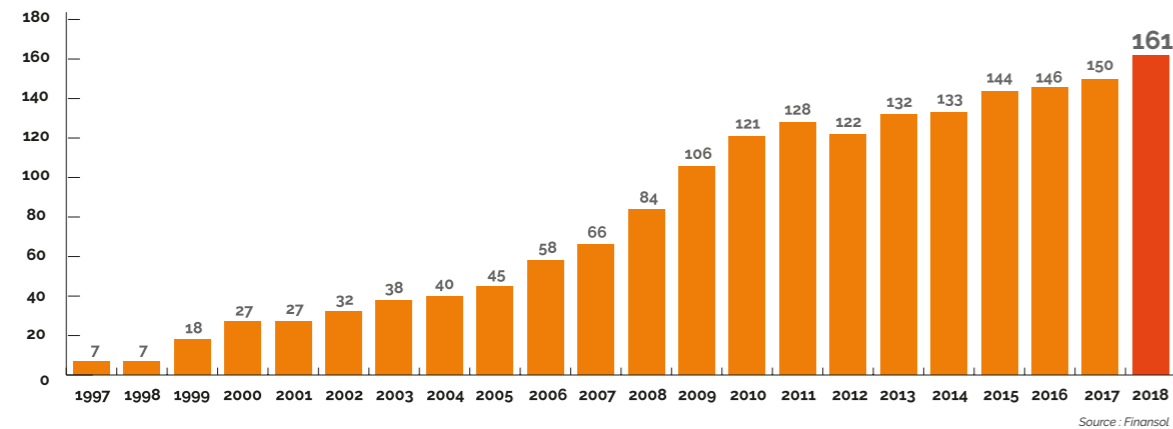
Frédéric Fourier, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire

Finansol dédie ce numéro du Zoom à la mémoire de Yann Boudin, notre graphiste depuis la 1^{ère} édition du Zoom et celui de toutes nos études thématiques.

1. Pour plus d'informations sur l'agrément ESUS : <https://www.finansol.org/quelques-definitions/>

LE LABEL FINANSOL

Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)



Pour sa 22^{ème} année d'exercice, le label Finansol a été attribué à 19 placements solidaires, soit le niveau annuel le plus élevé depuis 10 ans et le 3^{ème} plus important depuis sa création. Au 31/12/2018, ce sont ainsi 161 produits d'épargne solidaire qui étaient labellisés Finansol.

En 2018, le Comité du label Finansol a attribué le label à 19 nouveaux placements solidaires et l'a retiré à 8 d'entre eux. Les nouveaux supports labellisés sont, cette année encore, très variés, confirmant l'attrait du label Finansol auprès d'organismes de nature très différente.

La labellisation des fonds d'épargne salariale solidaires a connu un net regain avec 8 nouveaux supports, 7 étant gérés par Humanis Gestion d'Actifs et 1 par BNP Paribas AM. Humanis Gestion d'Actifs a finalisé la labellisation de sa gamme de fonds d'épargne salariale solidaires régionaux, qui a pour originalité de réinvestir dans des entreprises solidaires locales l'épargne collectée sur ce même territoire, notamment via les fonds territoriaux de France Active. Humanis a également obtenu le label Finansol sur ses autres fonds solidaires multi-entreprises ainsi que sur 2 fonds solidaires dédiés, ceux de Thales et de Safran. BNP Paribas AM a obtenu le label pour le FCPE solidaire dédié de Boehringer.

Ce sont donc 3 nouveaux FCPE solidaires dédiés qui ont été labellisés alors que jusqu'ici, seuls 5 d'entre eux l'étaient parmi les 52 répertoriés par l'Association Française de la Gestion financière (AFG) : fonds de Carrefour, Saur, Schneider Electric,

Renault et Danone. De plus en plus de grandes entreprises ont fait de la finance solidaire un axe majeur de développement de leur politique RSE et souhaitent, via le label, envoyer un signal fort en direction de leurs salariés. Une tendance qui se poursuit actuellement avec la labellisation, en juin 2019, du fonds dédié de la Banque de France.

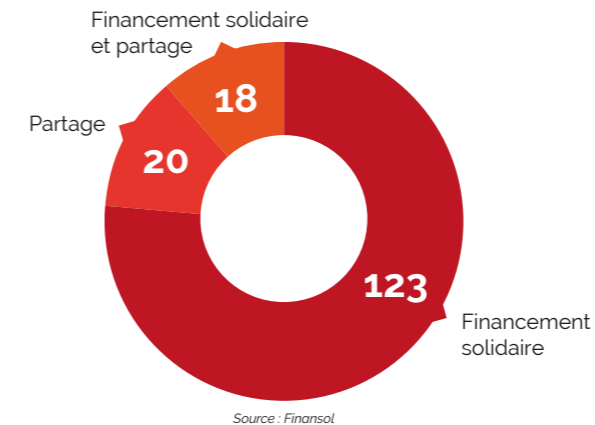


Trois autres fonds « 90-10 », hors épargne salariale, de trois réseaux différents ont été labellisés Finansol : le FIP « Solidaire MAIF 2018 » (MAIF/123 IM) et les FCP « LFR Actions Solidaires » (La Financière Responsable) et « HGA Actions Solidaires Emploi Santé » (Humanis Gestion d'Actifs). Par ailleurs, tous les FPS solidaires sont à présent titulaires du label suite à la labellisation du fonds « AXA FUTURE GENERATION », géré par Ecofi Investissements. Le Crédit Municipal de Nantes a obtenu le label Finansol pour l'ensemble de sa gamme de produits bancaires solidaires composée de deux livrets et d'un dépôt à terme.

Plusieurs entreprises et financeurs solidaires ont obtenu la labellisation de leurs placements. De plus en plus de placements solidaires sont orientés vers les investisseurs institutionnels, ce qui leur permet d'effectuer des levées de fonds plus importantes. Les parts de la

« SAS Aviva Impact Investing France » et les obligations de la « Fondation pour le Logement Social » ont ainsi obtenu le label Finansol. Une autre obligation solidaire a été labellisée, celle dédiée au projet « Nanterre Amandine » d'Accession Solidaire (ex-Mouvement d'Aide au Logement). Enfin, le Comité vient de labelliser pour la première fois un titre participatif, celui de la coopérative Enercoop, qui a rencontré un vif succès.

Répartition des placements labellisés Finansol par mécanisme de solidarité (au 31/12/2018)



La très grande majorité des placements solidaires permettent le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. Le mécanisme de financement solidaire est présent dans près de 9 placements labellisés sur 10, en incluant ceux qui permettent le partage de tout ou partie de la performance financière.

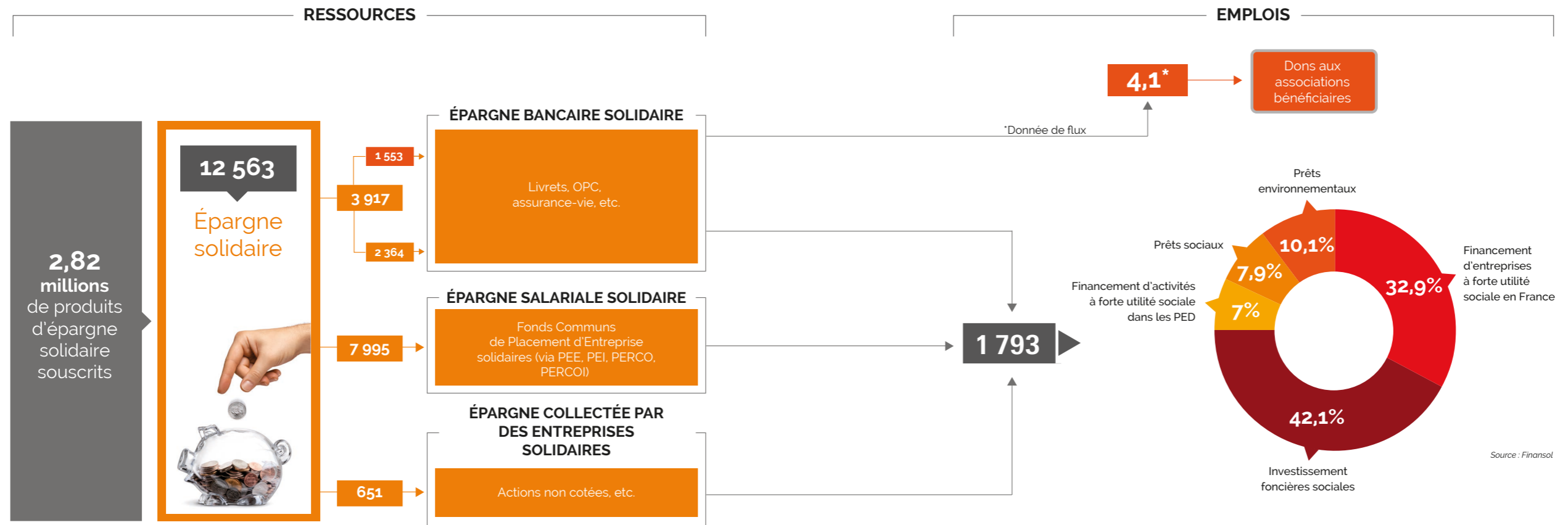
Le Comité du label Finansol, au 01/09/2019

- Isabelle GUENARD-MALAUSSÈNE, Présidente du Comité du label
- Patrick BOULTE, Membre fondateur de Solidarités Nouvelles face au Chômage
- Pierre-Yves CHANU, Co-fondateur du CIES, économiste à la CGT et président de la plateforme RSE
- Guy COURTOIS, Président de la Fondation Sommer
- Jean FREBOURG, Expert en finance solidaire
- Béatrice HERAUD, Journaliste rédactrice en chef en charge de la RSE à Novethic
- Eric LARPIN, Journaliste spécialiste de la finance solidaire
- Elena LASIDA, Docteur en sciences sociales et économiques à l'Institut Catholique de Paris
- Jean-Pierre LEFRANC, Directeur administratif et financier d'Habitat et Humanisme
- Alexandre LENGÉREAU, Président d'Amadéis, cabinet de conseil auprès d'investisseurs institutionnels
- Paul LORIDANT, Ancien directeur de la Banque de France
- François MARC, Expert en finance
- Catherine SIPROUDHIS, Avocate, appui juridique dans le secteur de l'asset management, bancaire et financier
- Adelphe DE TAXIS DU POET, Expert du secteur des coopératives

Au 01/09/2019, le Comité du label Finansol est composé de 14 experts issus des milieux associatifs, financiers, syndicaux, universitaires et des médias. Il a pour mission d'attribuer ou de retirer le label et de contrôler annuellement l'ensemble des placements déjà labellisés. Le Comité du label a élargi ses compétences en cooptant récemment Béatrice Héraud, journaliste et rédactrice en chef en charge de la RSE à Novethic ainsi que Catherine Siproudhis, avocate et appui juridique dans le secteur de l'asset management, bancaire et financier.

LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Données de stock exprimées en M€, au 31/12/2018



Le schéma des relations de la finance solidaire met en évidence les étapes et les intermédiaires qui relient les épargnants et les investisseurs aux différentes activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. La présentation de ce circuit distingue, d'une part, les ressources (épargne solidaire), et d'autre part, les emplois (financements et dons).

Les ressources collectées proviennent des différents placements. Les épargnants peuvent souscrire ces produits d'épargne via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) ou directement en optant pour l'un des placements proposés par les entreprises et financeurs solidaires, principalement la souscription de parts de capital (épargne collectée par les entreprises solidaires).

Au 31/12/2018, ce sont plus de **2,8 millions de produits d'épargne solidaire qui ont été souscrits** par des particuliers et des investisseurs institutionnels, pour un **encours de 12,6 Mds€ (+8,7%)**. 63,6% de ce montant est issu de l'épargne salariale, 31,2% de l'épargne bancaire et 5,2% des placements proposés par les entreprises solidaires.

Les emplois sont répartis selon les deux mécanismes de solidarité : **le financement solidaire** et **le partage** (versement de tout ou partie de la performance des placements sous forme de dons aux associations partenaires).

En 2018, un peu plus de 4,1 M€ de dons ont été versés à 121 associations bénéficiaires par l'intermédiaire des différents mécanismes de partage mis en place.

L'encours du financement solidaire est quant à lui ventilé en différentes catégories : le financement d'entreprises à forte utilité sociale en France, les investissements des foncières sociales, les financements solidaires orientés vers les pays en développement, les prêts sociaux et environnementaux destinés majoritairement à des particuliers.

L'encours de **financement solidaire** s'élève, au 31/12/2018, à **1,8 Md€ (+11,9%)**. La hausse des emplois a été plus importante que celle des ressources cette année. Cela s'explique

notamment par le décalage temporel qui existe entre la collecte et son utilisation. La forte augmentation des encours en 2017 a permis des financements qui ont été octroyés en 2018.

Les financements solidaires restent principalement orientés vers le logement/l'hébergement social et le financement d'entreprises à forte utilité sociale en France. Ils concentrent tous deux les trois quarts des financements solidaires (75%), devant les prêts sociaux et environnementaux (18%) et le financement de projets solidaires dans les pays en développement (7%).

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Épargne collectée par les entreprises solidaires	395	429	474	444	502	548	651
Actions non cotées	295	324	367	428	484	527	631
Autres placements	100	105	107	16	18	21	20
Épargne bancaire solidaire	1 718	1 894	2 225	2 819	3 059	3 621	3 917
Comptes sur livret	823	895	1 105	1 522	1 668	1 976	2 215
Dépôts à terme	1	1	113	195	198	185	151
OPC	832	902	864	937	1 012	1 272	1 347
Contrats d'assurance-vie	62	96	143	165	181	188	204
Épargne salariale solidaire	2 577	3 695	4 137	5 195	6 204	7 379	7 995
TOTAL	4 690	6 018	6 836	8 458	9 765	11 548	12 563

Source : Finansol

Part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire (au 31/12)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours des OPC solidaires (en M€)	1 073	1 719	2 241	2 420	3 409	4 597	5 001	6 132	7 216	8 559	9 342
Encours de l'épargne solidaire (en M€)	1 630	2 400	3 082	3 548	4 690	6 018	6 836	8 458	9 765	11 548	12 563
Part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire	65,8%	71,6%	72,7%	68,2%	72,7%	76,4%	73,2%	72,5%	73,9%	74,1%	74,4%

Source : Finansol

L'encours de l'épargne solidaire comprend tous les placements d'épargne labellisés Finansol ainsi que les FCPE solidaires non labellisés (leurs caractéristiques solidaires sont définies réglementairement et sont compatibles avec le Règlement du label Finansol). Par ailleurs, dans le cas de fonds « nourriciers » et de fonds « maîtres » solidaires, l'encours n'est comptabilisé qu'une seule fois de façon à éviter de compter deux fois un même actif. De même, lorsqu'un OPC (Organisme de Placement Collectif) investit au capital d'une entreprise solidaire, l'actif n'est compté qu'une seule fois et affecté au collecteur d'épargne.

Au 31/12/2018, l'encours de l'épargne solidaire s'élevait à 12,56 Mds€ (+8,7%), représentant 0,25% de l'épargne financière des ménages.

L'encours de l'épargne solidaire a augmenté de 1 Md€ en 2018 contre 1,8 Md€ l'année précédente. La baisse sensible des marchés financiers au dernier trimestre (actions, produits de taux) a freiné la progression de l'encours qui est constitué aux trois quarts d'OPC. En dépit de cette baisse marquée des marchés actions (-11% sur le CAC 40 par exemple en 2018) et de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, l'encours a de nouveau progressé grâce aux versements et nouvelles souscriptions de placements solidaires (cf. p. 10).

La progression de l'encours d'épargne solidaire reste donc une tendance de fond grâce à l'adhésion croissante des épargnants et des investisseurs institutionnels en direction de ces placements qui est soit amplifiée lorsque les performances des marchés financiers sont positives, soit minorée lorsqu'ils sont en repli, comme en 2018.

De plus en plus d'établissements financiers font une promotion active de leur gamme de placements solidaires dans leurs réseaux avec *in fine* des succès commerciaux, et ce quelles que soient leurs caractéristiques (nature de l'établissement, taille du réseau, offre de produits solidaires, etc.). Les exemples sont cette année encore nombreux et même parfois inattendus comme sur des fonds investis en actions qui, en dépit d'un contexte négatif, ont réussi à accroître sensiblement les encours comme les FCP « Mirova Emploi France » (réseau Caisse d'Épargne) et « LBPAM ISR actions Solidaires » (La Banque Postale). La campagne de mobilisation menée par la Nef à l'automne 2018 pour l'émergence d'une banque éthique et citoyenne était accompagnée d'un défi de souscriptions sur son livret. L'objectif a été remporté haut la main avec l'ouverture de 12 000 nouveaux livrets en 2 mois, au-delà des objectifs fixés initialement. Les livrets Codevair des Banques Populaires Grand Ouest, Aquitaine Centre Atlantique et Occitane ont aussi accru significativement leur collecte d'épargne en 2018.

Sur l'épargne salariale solidaire, les effets de la Loi de Modernisation Economique du 04/08/2008 sont toujours aussi significatifs, 9 ans après son entrée en vigueur. Pour rappel, toutes les entreprises ont l'obligation de présenter au moins un fonds solidaire dans tous les dispositifs d'épargne salariale. L'impact de cette disposition et son efficacité ont été particulièrement visibles l'an passé. L'encours global de l'épargne salariale, tous supports confondus, a diminué de 4,6% en 2018, d'après les données de l'AFG : ses deux composantes, l'actionariat salarié (-6,7%) et les fonds diversifiés (-3,2%) ont reculé. Parmi les FCPE diversifiés, les fonds solidaires tirent leur épingle du jeu avec 600 M€ supplémentaires, à la différence par exemple des fonds ISR dont l'encours a diminué.

L'encours des placements collectés directement par les entreprises solidaires affiche une progression particulièrement élevée (+16,8%), inégalée depuis 2011 et surtout supérieure à celle des deux autres canaux de souscription, l'épargne bancaire solidaire (+8,2%) et l'épargne salariale solidaire (+8,3%). Les taux de croissance de ces deux canaux sont habituellement nettement supérieurs à celui de l'épargne collectée par les entreprises solidaires. Malgré un environnement défavorable (baisse des marchés financiers et suppression de l'ISF notamment), les épargnants ont continué à soutenir les entreprises solidaires qui ont surtout trouvé des ressources supplémentaires auprès des investisseurs institutionnels (cf. p. 11). Les principales entreprises solidaires comme France Active, Habitat et Humanisme et Terre de Liens ont réussi cette année encore leurs levées de fonds, tout comme des acteurs plus récents comme LITA.co, Caritas Habitat ou Les 3 Colonnes qui ont réussi à collecter en 2018 des montants significatifs.

LES SOUSCRIPTIONS DE PLACEMENTS SOLIDAIRES

2,82 millions

Nombre de produits d'épargne solidaire, souscrits au 31/12/2018.

Le nombre estimé de nouvelles souscriptions de placements solidaires a encore progressé en 2018, avec un différentiel positif de 423 000 unités entre les nouvelles souscriptions et les résiliations. Le flux est en hausse constante puisqu'il s'élevait à 366 000 l'an passé et 203 000 en 2016. **Ce sont donc près de 3 millions de placements solidaires qui sont ouverts en France, au 31/12/2018.**

Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre d'épargnants solidaires. En effet, la détermination exacte du nombre d'épargnants individuels sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution est difficile à appréhender. Un épargnant peut à la fois détenir des actions non cotées de plusieurs entreprises solidaires ainsi que des produits financiers ou bancaires. De même, de nombreux salariés ont le choix entre plusieurs fonds solidaires dans leurs dispositifs d'épargne salariale et peuvent effectuer des arbitrages en choisissant plusieurs d'entre eux selon leurs profils de gestion et donc selon leurs niveaux de risque acceptés. Enfin, l'accès à ces données est encadré : elles ne peuvent pas être divulguées en application de différentes législations (Loi Informatique et Libertés, RGPD, etc.).

Répartition des souscriptions et des encours d'épargne solidaire par canaux

(au 31/12/2018)

	Part des souscriptions de placements solidaires	Part des encours d'épargne solidaire
Épargne collectée par les entreprises solidaires	4,8%	5,2%
Épargne bancaire solidaire	14,0%	31,2%
Épargne salariale solidaire	81,2%	63,6%

Source : Finansol

La ventilation du nombre de souscriptions de placements solidaires par canaux évolue faiblement d'une année à l'autre. Pour chaque catégorie, le nombre de souscriptions, en volume, augmente tous les ans mais à des rythmes différents.

La mobilisation des établissements financiers pour promouvoir leur gamme de placements solidaires dans leurs réseaux s'est traduite par une forte hausse des souscriptions. Leur nombre a progressé de 27,3% en un an pour atteindre près de 400 000 unités fin 2018. Ce chiffre est légèrement minoré par le fait que tous les établissements financiers ne sont pas en capacité de transmettre ces données sur leurs fonds ouverts (FCP, SICAV).

Le FCP « Mirova Emploi France », fonds nourricier du FCP « Insertion Emplois Dynamique », est devenu le premier placement bancaire dans cette catégorie en nombre de souscriptions devant le Livret « Agir » du Crédit Coopératif. Il est passé en un an de 59 000 à 102 000 souscriptions. Cet OPC solidaire concentre donc à lui seul 1 souscription bancaire solidaire sur 4.

Le réseau de distribution (Caisse d'épargne), la société de gestion (Mirova) et le principal bénéficiaire du fonds (France Active) se sont conjointement mobilisés pour promouvoir le placement à travers des opérations ciblées en direction des banques privées de la Caisse

d'épargne. La société de gestion a fait valoir aux clients son expertise sur la gestion globale du produit axée sur la création d'emplois en France. De son côté, France Active a mobilisé ses fonds territoriaux en présentant des entreprises solidaires financées localement. Le déploiement de cette stratégie auprès du réseau des Banques Populaires laisse entrevoir des marges de progression encore importantes. Le fonds bénéficie également de la garantie offerte par le label Finansol auprès de ses clients.

La hausse des souscriptions a encore été forte sur les fonds d'épargne salariale solidaires. La visibilité offerte aux FCPE solidaires par la LME du 04/08/2008 auprès des salariés continue de leur être très bénéfique. Les fonds d'épargne salariale solidaires représentent un peu plus de 8 souscriptions sur 10, au 31/12/2018, avec un accroissement annuel de 330 000 unités environ. Les FCPE gérés par Mirova, Amundi, CM-CIC AM et BNP Paribas concentrent près de 80% de ces souscriptions.

Le poids des souscriptions sur les FCPE solidaires (81,2%) est relativement plus important que celui de leurs encours (63,6%), à la différence de l'épargne bancaire solidaire pour laquelle on dénombre relativement moins de souscriptions (14%) pour un encours plus conséquent (31,2%). Cet écart tient à la nature même des souscripteurs et des montants qu'ils investissent.

Sur l'épargne salariale solidaire, les souscripteurs finaux sont des particuliers qui investissent des montants relativement moins importants, fluctuant selon les montants annuels distribués au titre de l'intéressement et/ou de la participation ou du mécanisme d'abondement mis en place et les arbitrages effectués entre les différentes formes de perception de ces montants (FCPE, actionnariat salarié ou numéraire). Par nature, il ne peut s'agir de personnes morales contrairement à l'épargne bancaire solidaire. L'investissement institutionnel concentre ainsi moins de souscriptions mais avec des tickets d'investissements nettement plus élevés, pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros.

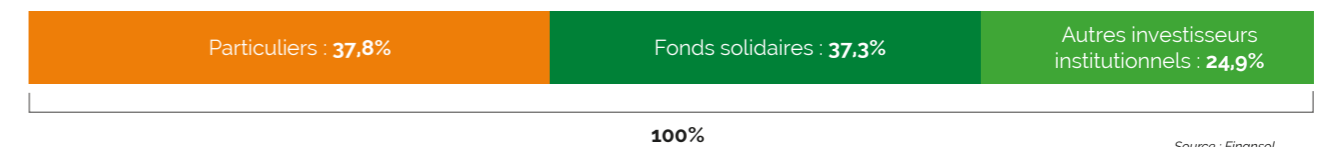
La part des souscriptions et des encours des placements collectés par les entreprises solidaires est équilibrée (5% environ). Ce canal de souscriptions, s'il représente un encours et un nombre de souscriptions relativement peu élevés, constitue des ressources directes importantes pour les financeurs et entreprises solidaires puisque la totalité des sommes collectées sont mobilisées, à la différence de celles reçues via les autres placements solidaires dont seulement une partie est allouée au financement d'activités solidaires.

Fin 2017, l'investissement au capital d'entreprises solidaires par les particuliers s'annonçait très incertain avec la suppression de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) faisant craindre un effondrement des souscriptions. Ce dispositif fiscal permettait aux financeurs et entreprises solidaires de lever des fonds conséquents, notamment pour ceux qui collectaient des sommes importantes auprès des particuliers assujettis. De plus, la réglementation empêchait un transfert de l'ISF vers l'Impôt sur le Revenu (IR) puisque tout investisseur ayant bénéficié d'une réduction d'impôt ISF en 2017 ne pouvait bénéficier d'une réduction d'impôt en IR en 2018.

Les nouvelles souscriptions en 2018 bénéficiant de réduction sur l'IR ont drainé un flux de 32,1 M€ sur les placements labellisés Finansol contre 51,9 M€, en 2017, pour celles bénéficiant de l'IR et de l'ISF. Si les particuliers ont continué à investir au capital d'entreprises solidaires, le flux annuel est nettement moins important, en diminution de 38%.

La baisse des marchés financiers au dernier trimestre 2018 laissait craindre une baisse des investissements réalisés par les gérants de fonds solidaires. Les nouvelles souscriptions et versements ont finalement permis un accroissement des ressources et *in fine* des sommes collectées par cet intermédiaire. **Outre les fonds solidaires, ce sont les investisseurs institutionnels qui ont apporté des ressources supplémentaires aux entreprises et financeurs solidaires.** La part des encours qu'ils détiennent a augmenté de 2,8 pts (à 24,9%). En ajoutant la part des fonds solidaires (37,3%), l'investissement institutionnel s'élève à 62,7% sur ce canal d'épargne solidaire.

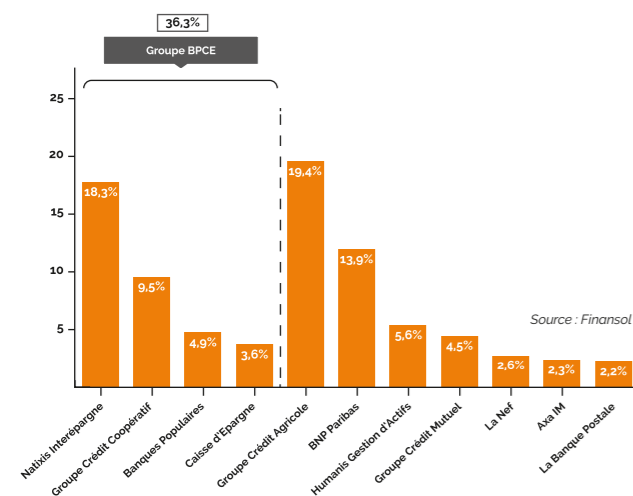
Répartition des encours des placements collectés par les entreprises solidaires (au 31/12/2018)



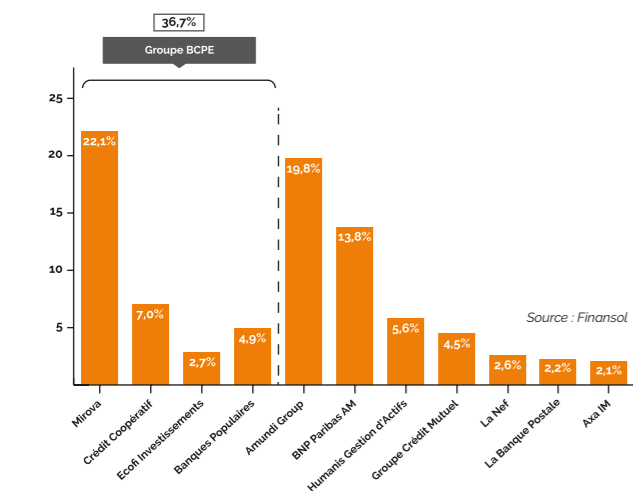
Source : Finansol

LES COLLECTEURS ET GÉRANTS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Les collecteurs d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2018)



Les gérants d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2018)



Ces indicateurs ventilent l'encours d'épargne solidaire (12,6 Mds€), exprimé en parts de marché (PDM), par réseau collecteur et par gestionnaire. Le périmètre de consolidation diffère légèrement entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les placements financiers de plusieurs réseaux de distribution. De plus, il existe de légers décalages liés à la commercialisation par un réseau de fonds nourriciers gérés par un autre établissement financier. La part « nourricière » est alors consolidée avec les encours du réseau collecteur et donc retranchée au réseau gestionnaire.

Le **Groupe BPCE** reste le premier collecteur et gérant d'épargne solidaire en France avec des PDM respectives de 36,3% (- 1,4 pt par rapport à 2017) et 36,7% (- 1,2 pt). **Mirova** est toujours la première société de gestion de fonds solidaires. Si **Amundi** s'en rapproche sur l'épargne salariale solidaire, Mirova gère des encours plus importants sur ses fonds destinés à ses réseaux bancaires. Le **Crédit Coopératif** demeure la première banque de réseau sur l'épargne solidaire (hors épargne salariale) et leader historique sur les produits d'épargne de partage qui constituent la majeure partie de ses encours.

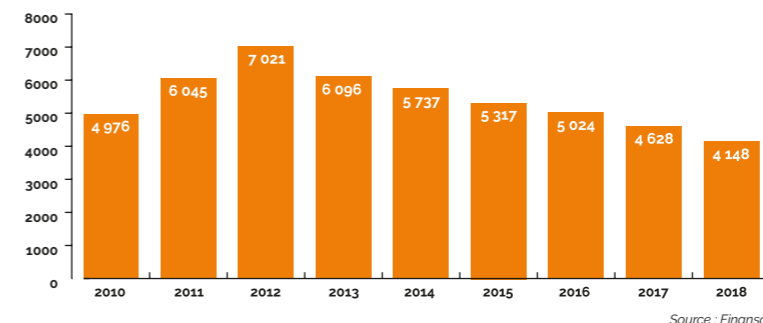
Le **Groupe Crédit Agricole** affiche une forte progression annuelle avec une PDM de près de 20%. La hausse de ses encours vient essentiellement de ses FCPE solidaires. La remise en marché de son contrat d'assurance-vie solidaire pourrait à terme permettre une hausse significative des encours hors épargne salariale, compte tenu de l'appétence des Français pour cette catégorie de placement qui représente 40% de l'épargne financière des ménages (source : Banque de France).

BNP Paribas conserve le 3^{ème} rang des collecteurs et gérants d'épargne solidaire avec une PDM de 13,9%, en léger recul sur un an. Son offre solidaire labellisée Finansol est en effet uniquement composée de placements financiers. Il en est de même pour **Humanis Gestion d'Actifs** et dans une moindre mesure pour le **Groupe Crédit Mutuel** qui dispose également de livrets de partage dans l'ensemble de ses entités.

La Nef continue de grignoter des parts de marché, avec la 2^{ème} meilleure hausse annuelle (+0,3 pt pour une PDM de 2,6%). A l'inverse des établissements mentionnés précédemment, elle ne commercialise pas d'OPC solidaires : son offre labellisée est uniquement composée de produits bancaires (livret, dépôt à terme) et des parts sociales de sa société financière. S'agissant de produits non cotés, ils n'ont pas subi de dépréciation en 2018 mais surtout, la dynamique de collecte est restée positive comme évoqué p. 9.

L'ÉPARGNE DE PARTAGE

Les dons issus des placements de partage (en K€)



En 2018, plus de 4,1 M€ ont été versés sous forme de dons aux bénéficiaires de l'épargne de partage. Ce montant est en recul pour la 6^{ème} année consécutive avec une diminution du flux annuel de 10,4%. Cette baisse tendancielle est liée aux niveaux très faibles des taux d'intérêts dont dépendent les revenus qui servent de base pour calculer le reversement des dons.

La baisse particulièrement marquée des dons en 2018 résulte des médiocres performances financières des OPC de partage, certains fonds n'ayant pas été en capacité de distribuer des revenus, ni aux épargnants ni aux bénéficiaires. En revanche, la stabilité des taux d'intérêt sur les livrets bancaires, conjuguée à l'élargissement de l'offre de produits bancaires de partage d'une part et aux nouvelles souscriptions et reversements sur ces placements d'autre part, ont permis un léger accroissement des dons issus de ces placements.

La diminution des dons est compensée par les reversements sur les produits existants et par les nouvelles souscriptions (+18,5%). **L'encours de l'épargne de partage s'élève à 1,55 Md€ (12,3% de l'encours total) au 31/12/2018, avec une croissance (+7,4%) qui reste dynamique malgré la persistance de taux bas.**

L'association **Habitat et Humanisme** reste la principale bénéficiaire des dons issus de l'épargne de partage, en 2018, avec 688,5 K€. La **Fondation de l'Avenir** (304,7 K€ de dons) occupe le 2^{ème} rang grâce aux dons issus du FCP « Avenir Partage ISR » (Ofi AM), se positionnant devant **Terre et Humanisme** (295,2 K€) qui demeure le premier bénéficiaire du Livret « Agir » du Crédit Coopératif. Pénalisée par la baisse de ses revenus issus des OPC de partage, le **CCFD-Terre Solidaire** accuse une chute importante malgré des revenus en hausse issus des livrets bancaires, qui deviennent même, pour la première fois, son principal canal de dons.

Le classement 2018 des bénéficiaires d'épargne de partage

Rang	Associations	Dons reçus (en K€)
1	Habitat et Humanisme	688,5
2	Fondation de l'Avenir	304,7
3	Terre et Humanisme	295,2
4	CCFD-Terre Solidaire	210,6
5	Réseau Cocagne	152,8
6	Action contre la Faim	135,9
7	France Nature Environnement	129,8
8	FIDH	127,4
9	Médecins du Monde	119,3
10	Les Restaurants du Cœur	107,1
11	Les doigts qui rêvent	100,0
12	Handicap International	92,4
13	Croix Rouge	87,3
14	Fondation Energie pour le Monde	79,0
15	Secours Catholique	73,9

Source : Finansol

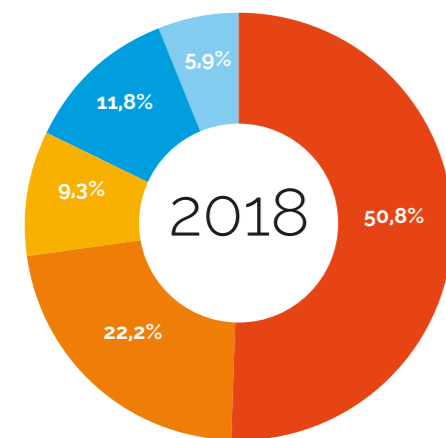
LE FINANCEMENT SOLIDAIRE

Les ressources collectées issues de l'épargne solidaire et présentées dans la première partie de ce document permettent la mise en œuvre d'outils de financement orientés vers des activités à forte utilité sociale.

1. Indicateurs financiers

Les acteurs de la finance solidaire ont investi **372 M€ en 2018 dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale** (pour un encours de financements solidaires, au 31/12/2018, qui s'élève à 1,8 Md€). Le flux annuel de financement solidaire est en hausse de 5,6% et se décompose ainsi :

Répartition du flux de financement solidaire



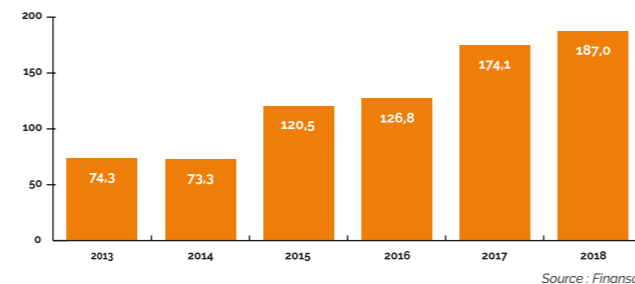
- Financement d'associations et entreprises à forte utilité sociale en France
- Investissement foncières sociales
- Financement d'activités à forte utilité sociale dans les PED
- Prêts sociaux
- Prêts environnementaux

Source : Finansol

La structure globale du flux de financement solidaire reste très proche de celle observée l'an passé. Symboliquement, le financement d'associations et entreprises solidaires en France représente désormais un peu plus de la moitié des projets solidaires financés en 2018 (à 50,8% contre 49,4% en 2017).

1.1 Le financement d'associations et d'entreprises solidaires en France – 187 M€

Évolution du financement solidaire d'associations et d'entreprises solidaires en France (en M€)



Source : Finansol

Via les ressources collectées, **35 financeurs et fonds solidaires ont investi 187 M€ (+7,4%)** dans des associations et entreprises à forte utilité sociale en 2018. Ces investissements sont effectués par des acteurs très variés comme les grands financeurs solidaires (la Nef et France Active en tête) ou les gérants de fonds solidaires, via leurs FPS qui centralisent les investissements solidaires des fonds « 90-10 ».

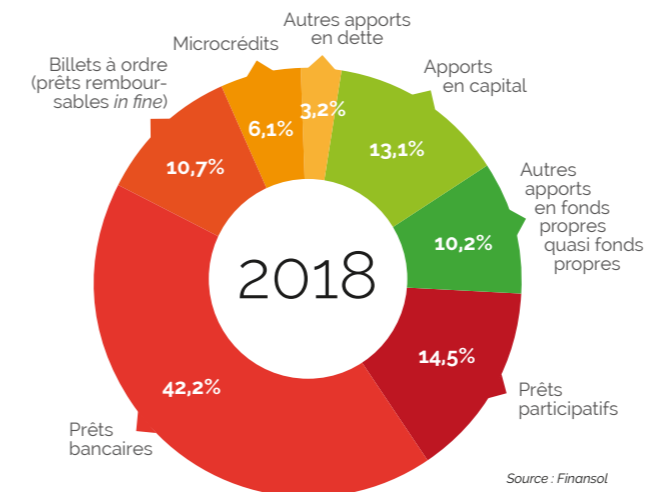
Ils sont également réalisés par d'autres acteurs dont les montants de financements sont en forte croissance, à l'image d'INCO qui a obtenu en 2018 le label Finansol sur son fonds « Aviva Impact Investing France », lequel finance un volume conséquent de projets.

La collecte de placements bancaires solidaires (Livrets Agir Fondation et Coopération pour ma région), hors épargne de partage, a permis au Crédit Coopératif de lever des sommes importantes qui financent d'autres types de projets.

1 250 associations et entreprises ont été soutenues par la finance solidaire en 2018 et 1 500 particuliers ont bénéficié d'un microcrédit dans le cadre de la création d'une activité professionnelle (Adie). Ces chiffres restent dans la lignée

de ceux observés les deux années précédentes pour les entreprises et associations (1 300 en 2017 et 1 200 en 2016). Si les deux indicateurs sont en baisse sur l'année 2018, le volume de financement reste en hausse avec un montant de financement moyen plus important. L'augmentation du volume de financements solidaires a notamment été permis par les acteurs du capital-investissement solidaire.

Répartition du volume de financement d'associations / entreprises solidaires par mode d'intervention



Source : Finansol

La dette sous ses différentes formes (prêt bancaires, billets à ordre, etc.) reste l'outil de financement le plus utilisé (à 76,7%) pour financer les associations et entreprises solidaires en France.

La part des apports en fonds propres et quasi fonds propres (FP/QFP) a encore progressé de façon très significative en passant de 17,1% à 23,3%. Le montant de ces apports s'est élevé à 44,1 M€ en 2018. Ce sont 340 entreprises qui en ont bénéficié (contre 300 en 2017). Cette hausse continue et rapide s'explique par les très bons résultats du capital-développement solidaire (cf. p. 9) ainsi que par les investissements réalisés par les gérants de fonds solidaires.

Les interventions en dette des acteurs de la finance solidaire sont réalisées avec des outils très variés : prêts bancaires (La Nef, Crédit Coopératif), prêts participatifs proposés par le réseau France Active, microcrédits distribués par l'Adie, prêts d'honneur du réseau Initiative France et billets à ordre des fonds solidaires.

En 2018, le cumul de ces interventions s'est élevé à 144,8 M€, soit un montant équivalent à celui de l'an passé.

Ce sont les financements à moyen terme (5-10 ans) qui restent prépondérants (à 52,1%). Des acteurs majeurs du financement solidaire proposent des interventions comprises dans cette fourchette à l'image de France Active Investissement dont les durées des prêts et des prêts participatifs sont généralement comprises entre 5 et 7 ans. C'est également le cas des gérants de fonds solidaires dont les durées d'émission de leurs billets à ordre ont le plus souvent été mises en adéquation avec la durée de placement minimum sur un Plan Epargne Entreprise (5 ans).

Répartition du nombre de projets et du volume de financement d'associations/entreprises solidaires par régions (hors Adie)

	2017		2018	
	Volume FS	Nbre Projets	Volume FS	Nbre Projets
Auvergne-Rhône-Alpes	13,4%	15,1%	13,4%	13,6%
Bourgogne-Franche-Comté	3,5%	2,9%	3,3%	4,2%
Bretagne	3,0%	5,3%	5,5%	7,9%
Centre-Val de Loire	0,8%	2,3%	3,8%	2,8%
Corse	0,4%	0,5%	0,3%	0,6%
Grand Est	3,3%	5,2%	4,1%	5,8%
Hauts-de-France	9,1%	11,6%	5,5%	9,9%
Île-de-France	31,7%	11,0%	22,8%	13,2%
Normandie	3,7%	4,0%	3,1%	3,9%
Nouvelle Aquitaine	10,0%	11,6%	5,4%	9,3%
Occitanie	10,0%	11,7%	10,6%	11,6%
Outre-mer	0,3%	0,5%	1,0%	1,3%
dont La Réunion	0,1%	0,3%	0,8%	0,8%
dont Guadeloupe	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
dont Martinique	0,2%	0,2%	0,2%	0,4%
Pays de la Loire	3,4%	7,2%	7,4%	8,2%
PACA	6,1%	9,8%	11,5%	7,0%
NC	1,3%	1,3%	2,3%	0,7%

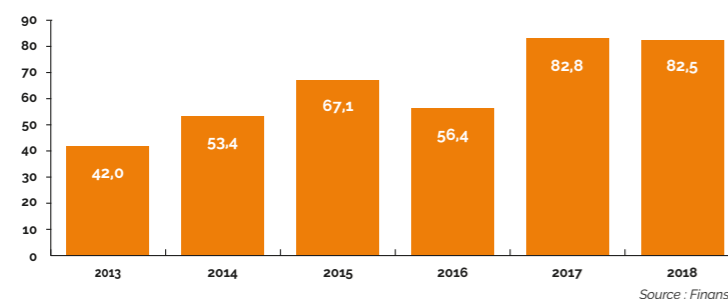
Source : Finansol

Les grands équilibres territoriaux restent assez proches d'une année sur l'autre avec parfois une forte volatilité en fonction des besoins de financement d'un projet et/ou de sa nature sur son territoire ; certains secteurs d'activité mobilisent des montants importants comme par exemple les projets nécessitant de forts investissements fonciers.

La ventilation du nombre annuel de projets financés présente toutefois moins de disparités que celle du volume de financements solidaires. C'est le cas de la région Île-de-France. En 2017, avec une part moins importante de projets financés qu'en 2018 (11% à 13,2%), elle avait mobilisé une part nettement supérieure en termes de ressources allouées (31,7% à 22,8%). Au regard des indicateurs économiques globaux, certaines régions sont particulièrement dynamiques sur le financement d'activités solidaires comme la région Occitanie qui se situe au 3^{ème} rang en nombre de projets solidaires financés et comme la région Auvergne-Rhône-Alpes qui dépasse l'Île-de-France. Les régions qui ne sont pas situées sur le territoire métropolitain (Corse, territoires ultra marins) sont, en revanche, sous-représentées.

1.2 Les investissements fonciers solidaires – 82,5 M€

Évolution des investissements fonciers sociaux (en M€)



Les investissements fonciers sociaux permis par l'épargne solidaire sont restés stables avec 82,5 M€ en 2018 (-0,4%). Pour rappel, ces investissements couvrent majoritairement le logement très social et, pour partie, des projets d'accompagnement de personnes dépendantes. Ils ne comprennent pas, en revanche, les foncières agricoles solidaires qui sont comptabilisées dans le financement d'associations et d'entreprises solidaires en France.

Si les investissements fonciers en direction du logement très social ont progressé, ce n'est pas le cas des projets liés à la dépendance pour lesquels les montants investis ont quasiment été divisés par deux par rapport à l'an passé (15 M€ en 2018 contre 28 M€ en 2017). Le principal acteur, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD), a dû composer avec la baisse des investissements des particuliers (suppression de l'ISF) qui permettait de collecter plusieurs millions d'euros tous les ans et avec le changement du régime de TVA sur le logement social.

Les acteurs présents sur le segment de la dépendance sont encore peu nombreux contrairement au logement très social. En effet, pour ces derniers, les baisses d'investissements de certains acteurs en 2018 ont été compensées par les hausses d'autres acteurs, permettant de maintenir ainsi une dynamique globale des investissements.

Certains, plus récents sur le logement très social, ont réussi à accroître significativement leurs investissements annuels comme la foncière Caritas Habitat (réseau Secours Catholique). La hausse des investissements reste cependant portée par les deux principaux acteurs, SNL-Prologues et surtout la foncière Habitat et Humanisme qui affiche le montant d'investissements mais également le taux de croissance annuel les plus élevés.

1.3 Les prêts aux particuliers – 66M€

Si les ressources solidaires financent très majoritairement des activités économiques, une part minoritaire soutient le financement de prêts en direction des particuliers (prêts sociaux et environnementaux).

Les Crédits Municipaux de Nîmes, Paris et, depuis 2018, de Nantes proposent des prêts sociaux aux particuliers, principalement via le prêt sur gage mais également via le microcrédit personnel accompagné. Ces prêts à court terme viennent soutenir des personnes en situation de difficulté financière. Leur montant s'est élevé à 44,1 M€ (+9,2%) en 2018.

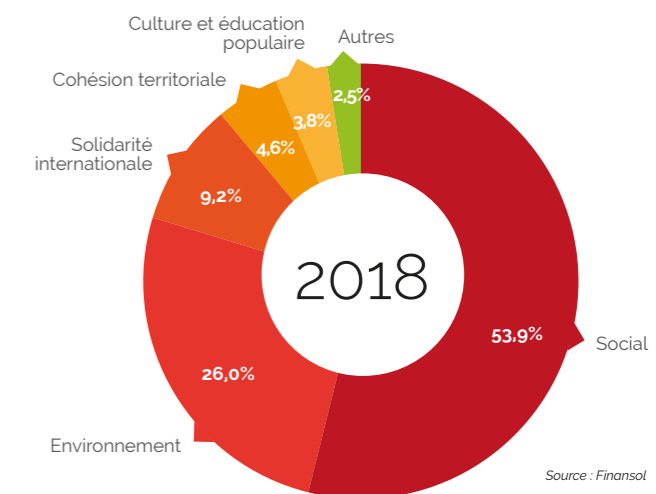
Depuis une dizaine d'années, plusieurs fédérations des Banques Populaires ont mis en place l'octroi de prêts environnementaux en direction principalement des particuliers.

Ils ont pour objectif de financer l'acquisition d'équipements écologiques dans le cadre d'un projet de rénovation d'un logement. Certaines banques régionales ont élargi les critères de financement à d'autres types d'activités solidaires comme les projets en lien avec le handicap. Ces prêts sont financés à partir des sommes collectées sur le livret Codevaïr ; trois étant à ce jour titulaires du label Finansol, ceux des banques régionales Aquitaine Centre Atlantique, Grand Ouest et Occitane. Si les ressources sur ces placements ont fortement augmenté, le

montant des financements solidaires a reculé en 2018 en s'élevant à 21,9 M€ (-14,8%). L'apport massif de nouvelles ressources sur l'année 2018 devrait se traduire en nouveaux financements en 2019, la collecte de ressources précédant généralement leurs emplois.

2. Utilité sociale du financement solidaire

Le dénominateur commun des acteurs de la finance solidaire est le soutien, par des prêts et des investissements, d'activités à forte utilité sociale. Pour autant, tous ne partagent pas une même définition de l'utilité sociale et chacun définit la nature des impacts qu'il escompte de son activité de financement. Le graphique ci-dessous décompose le montant du financement solidaire en 2018 (372 M€) selon l'utilité sociale des projets.



Les activités sociales reçoivent une majorité de financements solidaires (53,9%). Cette catégorie recouvre des activités de nature très différentes :

- L'action sanitaire et sociale, l'accès à la santé et la lutte contre l'exclusion
- L'insertion par l'activité économique
- L'accès au logement

L'action sanitaire et sociale, l'accès à la santé et la lutte contre l'exclusion concentrent le plus d'investissements avec 89 M€, soit un quart de ceux réalisés en 2018 toutes utilités sociales confondues. Comme l'an passé, ces investissements correspondent à une centaine de projets financés (115) mais avec un montant moyen plus important. Les projets soutenus sont ceux liés par exemple à l'accompagnement de personnes handicapées, à l'hébergement de personnes dépendantes ou à la petite enfance.

Après une hausse des investissements orientés vers l'insertion par l'activité économique de 56% en 2017, ils ont plus que doublé l'an passé avec 35,4 M€. Le nombre d'entreprises financées a été multiplié par 2 avec 215 projets soutenus en 2018. Il s'agit des premiers investissements soutenus par la finance solidaire. Ils sont d'ailleurs toujours réalisés par les pionniers du financement solidaire, que ce soit via des sociétés de capital-risque comme Herrikoa, financeur solidaire depuis 1980, ou via le FCP « Insertion Emplois Dynamique », premier fonds « 90-10 » créé en France en 1994 dont la forte collecte l'an passé (cf. p. 10) a permis de financer de nouveaux projets.

Des acteurs plus récents les soutiennent également. Les projets d'insertion par l'activité économique bénéficient de ressources très variées que ce soit le capital citoyen solidaire, les produits bancaires type Livret « Coopération pour ma région » du Crédit Coopératif ou les placements financiers. Par ailleurs, près de 12 M€ de microcrédits ont été alloués à 1 900 personnes sur des ressources issues de l'épargne solidaire (billets à ordre et titres associatifs), soit autant qu'en 2017.

Les différents Crédits Municipaux (Nantes, Nîmes et Paris) ont octroyé un peu plus de 42 000 prêts sociaux en direction de personnes en situation de difficulté financière en 2018.

Ce sont, enfin, près de 400 nouveaux logements qui ont été réceptionnés en 2018 suite aux investissements réalisés par les foncières solidaires de la maîtrise d'ouvrage d'insertion portant le parc de logements acquis grâce à la finance solidaire à près de 5 500 unités. 3 050 nouveaux bénéficiaires ont été accueillis dans ces logements l'an passé.

La part des activités environnementales est restée stable à 26%, avec 95,4 M€ d'investissements solidaires effectués en 2018 (+7,3%). 700 nouveaux projets ont été financés dont près de la moitié soutenus par la Nef, sur des activités regroupées comme suit :

- Alimentation durable et filière bio
- Energies renouvelables
- Autres éco activités (économie circulaire, éco construction, écologie industrielle, etc.)

L'alimentation durable et la filière bio concentrent toujours la très grande majorité des projets environnementaux financés. Un peu plus de 400 associations et entreprises ont été soutenues pour 36,1 M€ (+45,2% en 2018 après une hausse de 52,1% en 2017). Le doublement des flux de financements annuels de la Nef depuis 2017 explique l'augmentation des montants dans cette catégorie. La filière bio dans la diversité de ses activités (agriculture, transformation, distribution) a, de nouveau, été au cœur des crédits alloués par la Nef en 2018.

121 projets d'énergie renouvelable ont été financés en 2018 (+61%), le flux annuel de financements étant en baisse de 17% (22,3 M€). Le ticket moyen investi sur ces projets reste nettement plus élevé que sur les autres activités environnementales, notamment lorsqu'il s'agit de financer des unités de production.

Le développement des financements solidaires en direction des activités environnementales a entraîné une diversification de la nature des activités soutenues. 37 M€ ont été fléchés vers les autres éco activités, représentant un niveau équivalent de celui de l'alimentation durable et de la filière bio.

L'essor de la finance solidaire s'est traduit par une hausse importante des ressources, l'apparition de nouveaux acteurs et par la diversification des secteurs d'activité qui répondent à des besoins de financement ainsi qu'aux attentes des épargnants et des investisseurs. Hors solidarité internationale traitée spécifiquement dans le dossier dédié à cette thématique (cf. p. 19), **les autres activités** représentent un peu plus de 10% des financements accordés en 2018. Cette part est en augmentation croissante, signe de la vitalité et de la diffusion de plus en plus large de la finance solidaire.

DOSSIER

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1. Les ressources

L'encours d'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale (en M€, au 31/12)

	2015	2016	2017	2018
Épargne collectée par les entreprises solidaires	46,1	52,6	57,6	63,6
Épargne bancaire (livrets, dépôts à terme)	38,8	57,2	63,5	64,2
Épargne financière (OPC)	352,2	359,4	451,7	435,8
TOTAL	437,1	469,2	572,8	563,6

Source : Finansol

Cet indicateur mesure l'encours d'épargne solidaire qui permet de financer les activités de solidarité internationale. Il comprend les placements dont au moins 50% des financements solidaires sont orientés vers la solidarité internationale ou qui comptent une majorité (au moins 50%) d'associations parmi celles bénéficiaires des placements de partage.

L'encours d'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale a très légèrement diminué (- 1,6%) pour revenir à **563,6 M€, au 31/12/2018**. Il a évolué en sens contraire de l'encours d'épargne solidaire qui a progressé de 8,7% en 2018.

Cette dichotomie s'explique par la différence de taille entre les deux périmètres, celui de l'épargne solidaire (global) étant beaucoup plus large que celui de l'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale. En conséquence, la variation d'un placement solidaire aux encours importants aura une incidence très forte sur l'encours de l'épargne solidaire orienté vers la solidarité internationale. C'est le cas du FCP « BNP Paribas Obli Responsable » qui représente à lui seul 38,4% des encours de l'épargne solidaire orientés vers la solidarité internationale et seulement 1,7% des encours d'épargne solidaire. La baisse des encours sur ce placement a donc eu une forte incidence et explique cette baisse, en 2018, qui n'a pas pu être compensée par l'augmentation des autres catégories de placement.

Les autres fonds « 90-10 » ont réussi à maintenir leurs encours stables grâce aux nouvelles souscriptions et versements. Les OPC de partage ont été, en revanche, impactés par la faiblesse des performances sur les produits de taux, sans compter que cette catégorie de placements ne bénéficie pas de la même dynamique de souscriptions que l'ensemble des supports d'épargne solidaire.

Si l'encours de l'épargne financière a diminué en 2018, ceux de l'épargne collectée par les entreprises solidaires et des produits bancaires solidaires ont légèrement progressé. Il s'agit des deux catégories pour lesquelles le périmètre est particulièrement restreint, avec des placements solidaires aux encours moins importants. Oikocredit affiche la plus forte progression annuelle via ses *depository receipts* et ses parts sociales.

Si l'année 2018 a été très riche en termes de labellisation (cf. p. 4), permettant d'accroître l'encours global de l'épargne solidaire, aucun des 19 nouveaux placements labellisés n'a concerné la solidarité internationale. L'élargissement du périmètre de placements solidaires demeurant un des facteurs d'augmentation des encours, il faut souhaiter une mobilisation plus grande des acteurs dans ce domaine. Celle-ci semble en bonne voie : en 2019, 2 nouveaux placements labellisés Finansol intégreront le périmètre de l'épargne solidaire orientée vers la solidarité internationale tandis que d'autres candidatures sont également attendues.

2. Les emplois

Sur l'année 2018, les emplois en direction de la solidarité internationale et permis par l'épargne solidaire ont été les suivants :

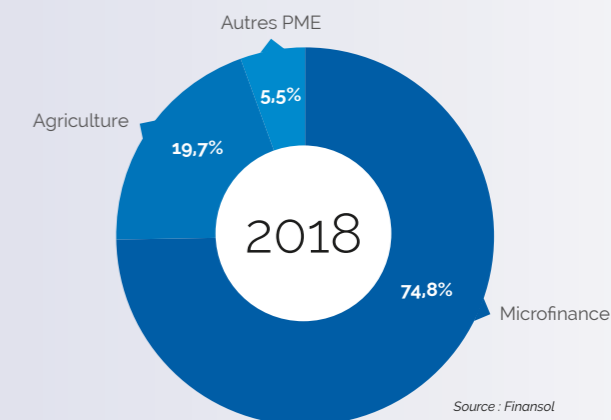
- Projets participant à un développement économique dans les pays en développement (PED) : 34,7 M€
- Investissements levés par des associations de solidarité internationale implantés en France : 2 M€
- Dons issus de l'épargne de partage qui sont orientés vers les associations de solidarité internationale : 1 M€.

Les financements solidaires orientés vers la solidarité internationale ont ainsi augmenté en 2018 (+9,6 %). Si les ressources collectées ont légèrement diminué, comme indiqué précédemment, cette hausse a été permise par les ressources collectées fin 2017 et investies en 2018. **Sur les 5 dernières années, ce sont un peu plus de 150 M€ de financements solidaires qui ont été dédiés à la solidarité internationale via l'épargne solidaire.**

Les projets participant à un développement économique dans les PED

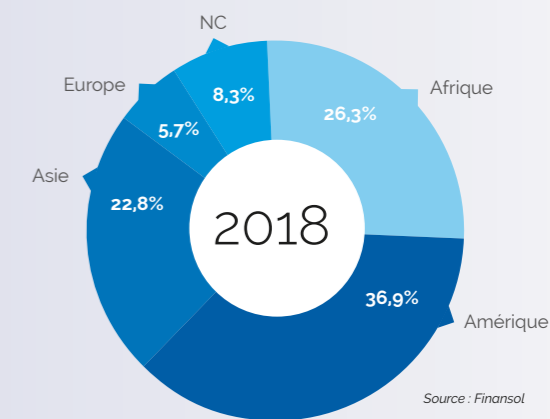
Ce sont ces projets qui sont principalement soutenus par la finance solidaire. **En 2018, les projets participant à un développement économique dans les PED ont été financés à hauteur de 34,7 M€.** Près de 70 projets ont ainsi été financés l'an passé, que ce soit des Institutions de Microfinance (IMF) ou bien directement des entreprises du secteur productif, principalement dans l'agriculture et les énergies renouvelables. Les entreprises soutenues l'ont été principalement par des financeurs dédiés à la solidarité internationale comme la SIDI, Oikocredit, Microfinance Solidaire, Fadev ou Babyloan ainsi que par quelques fonds de microfinance.

Répartition du financement solidaire orienté vers les PED par utilité sociale



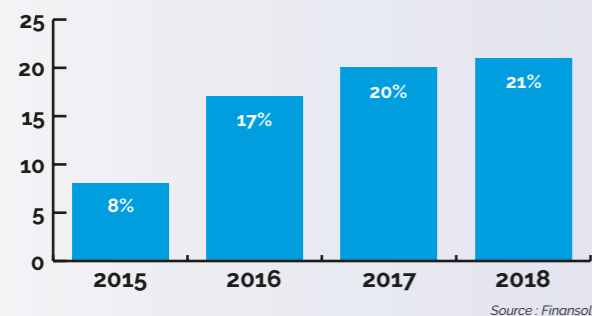
Près des trois quarts des financements restent orientés vers le secteur de la microfinance, bien que cette part soit en légère baisse sur un an (de 77,8% à 74,8%). Les différentes IMF ont ainsi été financées, en 2018, pour 27,4 M€. Elles comptaient environ 2 M de clients dans le monde. Pour rappel, l'objectif de ces IMF est de lutter contre l'exclusion financière en proposant à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel des services d'épargne et de crédit, avec parfois, en complément, des services non financiers (formation, assistance technique, etc.).

Répartition du financement solidaire orienté vers les PED par continent



En 2017, les investissements solidaires étaient majoritairement réalisés sur les continents américain (38,9%) et africain (37,2%). En 2018, s'ils se sont situés au même niveau en Amérique (36,9%), la part des projets financés en Afrique a sensiblement diminué (26,3%), en étant désormais au même niveau que ceux réalisés en Asie (22,8% contre 16,5% en 2017). La part des projets financés en Europe a également progressé (de 1,4% à 5,8%), même si elle reste minoritaire.

Part des financements solidaires orientés vers la solidarité internationale en fonds propres



Les investissements levés par des associations de solidarité internationale implantées en France

Outre le financement d'organismes à forte utilité sociale dans les PED, la finance solidaire soutient également des associations françaises de solidarité internationale. Celles-ci ont reçu 2 M€ en 2018, principalement via les fonds solidaires.

Si la plupart des associations perçoivent des dons via l'épargne de partage, certaines d'entre elles, peu nombreuses, bénéficient de financements solidaires. En émettant différents outils de dette (titres associatifs, billets à ordre, obligations, etc.), elles peuvent effectuer des levées de fonds importantes auprès de particuliers et surtout d'investisseurs institutionnels. Ces modes d'interventions constituent une source de financement complémentaire pour les associations dans un contexte de baisse des ressources publiques, des dons et d'évolution de leur modèle économique.

Les dons issus de l'épargne de partage qui sont orientés vers les associations de solidarité internationale

Les associations de solidarité internationale ont reçu 1,01 M€ via les produits d'épargne de partage en 2018. Ils sont en baisse de 29% par rapport à l'an passé. Leur part dans le total des dons issus de l'épargne de partage (4,1 M€) a régressé de 30,8% à 24,4%.

La baisse continue des dons issus de l'épargne de partage ne dépend pas des secteurs d'activité des associations. Certains secteurs peuvent cependant être plus impactés par la diminution des dons pour peu que les associations de ce même secteur soient très présentes sur des catégories de placements plus fragilisés. C'est le cas des associations de solidarité internationale qui comptent parmi les principaux bénéficiaires des fonds de partage. Ces derniers ont accusé une très forte diminution des dons versés, certains OPC n'ayant pas été en capacité de distribuer une partie des revenus aux associations l'année dernière (cf. p.13).

Le CCFD-Terre Solidaire, premier bénéficiaire sur la solidarité internationale, a été particulièrement impacté par la chute des dons issus des fonds de partage en 2018. Les dons qu'il perçoit sont ensuite utilisés pour financer l'accompagnement des projets soutenus par la SIDI.








34 bis rue Vignon
75009 PARIS

Tél : 01 53 36 80 60
Fax : 01 53 36 80 69

contact@finansol.org

Suivez-nous sur

www.finansol.org

 /label.finansol
 @Label_Finansol
 /company/finansol

Association loi 1901 à but non lucratif

n°SIRET : 409 218 765 0058

